RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00090
Numéro SIREN : 434 715 603
Nom ou dénomination : ABCAR D.I.C PROCESS

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2019 sous le numéro de dépôt 3020

SOCIETE ABCAR DIC PROCESS
Société par actions simplifiée
Au capital de 114 600 €
Siège social : 109 avenue Coligny
17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE B 434 715 603
SIRET : 434 715 603 00016
APE 7112B

ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mil dix-huit,

Le premier décembre à dix heures.

Les associés de la SAS ABCAR DIC PROCESS, société au capital de 114 600 €, capital divisé en 1 500 titres de 76.40 € chacun se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite à chacun par la Présidente

Une feuille de présence a été établie émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent le quorum requis pour voter les résolutions inscrites à l'ordre du jour

En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée les conditions de quorum étant réunies elle peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame BLASCO ALLAF présidente de la SAS, Monsieur ALLAF Karim et Madame ALLAF Tamara épouse LEFRANCOIS, sont désignés scrutateurs

Madame ALLAF Tamara est désignée comme secrétaire

La Présidente dépose sur le bureau à disposition de l'assemblée les bilans des trois derniers exercices et les statuts de la société

Le 25 août 2013 les résultats étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, une assemblée générale extraordinaire s'est réunie et a voté la non dissolution de la société et la poursuite des activités

Au bilan, au 31 décembre 2017 approuvé par l'assemblée générale du 30 juin 2018, la situation nette s'élève à 243 262 € pour un capital de 114 600 €

En conséquence la mention portée au Tribunal de Commerce doit être effacée

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes.

1ère RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'approbation des comptes par l'assemblée du 30 juin 2018 et la situation nette 243 262 € pour un capital de 114 600 €

La situation nette est donc reconstituée à un montant supérieur au capital social

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir à la Présidente pour effectuer les formalités permettant de mentionner la reconstitution du capital

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

Copie conforme

ABCAR DIC Process SAS
BP 12053
17010 La Rochelle cedex 1
Tél. 06 45 64 17 57
TVA - SIREN 434 715 603 00016